

**Cotisations** de l'association  
TEMPS FETE Fêtes Maritimes de Douarnenez

\*\*\* Au 1<sup>er</sup> novembre 2015 \*\*\*

Collège des collectivités publiques

Les membres sont exemptés de la cotisation d'adhésion.

Collège du secteur économique

Sont membres les entreprises, associations d'entreprises et groupements d'entreprises qui soutiennent financièrement l'association.

Le soutien financier de l'association par une entreprise donne droit à deux années d'adhésion.

Collège des associations

Adhésion d'une association : 10 € par an.

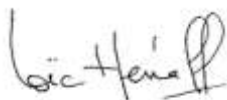
Cette adhésion donne droit à l'emprunt ou à la location du matériel de l'association suivant les règles spécifiques en vigueur.

Collège des adhérents individuels

Adhésion individuelle : 5 € par an.

A Douarnenez, le 22 juin 2015

Le Président  
Loïc Hénaff



Le Secrétaire  
Pierre Quéau

